

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

En application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue sans public. Une retransmission en direct de la séance a été assurée sur le compte Facebook de la commune.

Étaient présents : Mesdames Hélène TUBACH, Isabelle AUGER, Virginie BOURMAULT, Stéphanie CHEVREAU, Patricia HERARD, Françoise OURY, Chantal PITTOREAU, Messieurs Jean-Claude FOUGEREUX, Stéphane ARDELET, Denis BIANCHIN, Arnaud GOUJAT et GOULEAU Philippe.

Absents excusés : : Mme Véronique TELLIER et M. Olivier DUVAL.
Mme Véronique TELLIER donne pouvoir à Mme Chantal PITTOREAU.

Nommée secrétaire de séance : Mme Patricia HERARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

(2021/04/01) COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le maire présente au conseil municipal, le compte de gestion 2020 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire et le compte administratif 2020 du Maire.

Le compte administratif 2020 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 676 755,63 €
- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 979 121,82 €
Le solde de fonctionnement ressort à la somme de : + 302 366,19 €

- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 205 309,42 €
- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 179 590,51 €
Le solde d'investissement ressort à la somme de : - 25 718,91 €

Après lecture du compte administratif 2020, monsieur le maire se retire. Madame Chantal PITTOREAU est élue présidente de séance.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion 2020 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
- le compte administratif 2020 du Maire.

(2021/04/02) COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le maire présente au conseil municipal, le compte de gestion 2020 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie de Sully/Loire et le compte administratif 2020 du Maire, du service de l'eau et de l'assainissement

Le compte administratif 2020 se décompose ainsi :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 125 515,78 €

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 198 365,49 €
Le solde de fonctionnement ressort à la somme de : + 72 849,71 €

- les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 129 379,70 €

- les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 258 484,12 €

Le solde d'investissement ressort à la somme de : + 129 104,42 €

Après lecture du compte administratif 2020, monsieur le maire se retire. Madame Chantal PITTOREAU est élue présidente de séance.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, délibère et approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion 2020 de Mme le Comptable Public de la Trésorerie Sully/Loire qui est conforme aux écritures portées sur le compte administratif et qui n'appelle ni observation ni réserve.
- le compte administratif 2020 du Maire, du service de l'eau et de l'assainissement.

(2021/04/03) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 le 12 avril 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 302 366,19 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	EXCEDENT	
DE L'EXERCICE	DEFICIT	25 718,91 €

A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2020

o Restes à réaliser Dépenses	31 336 €
o Restes à réaliser Recettes	32 604,50 €
o Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
o Affectation complémentaire en réserve	125 718,91 €
o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd.)	176 647,28 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2020

Déficit à reporter

(2021/04/04) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 le 12 avril 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 72 849,71 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES

Virement à la section d'investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT 129 104,42 €
DE L'EXERCICE
DEFICIT

A-Excédent de fonctionnement au 31/12/2020

o Restes à réaliser Dépenses	245 096 €
o Restes à réaliser Recettes	124 068,45 €
o Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
o Affectation complémentaire en réserve	0 €
o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créd.)	72 849,71 €

B-Déficit de fonctionnement au 31/12/2020

Déficit à reporter

(2021/04/05) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncières sur les propriétés bâties.

Le taux du département du Loiret s'élevait pour 2020 à 18,56 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Il précise que ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable de la commune.

Afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur la commune, le conseil est invité à voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à **31,12** %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit **12,56** % et du taux 2020 du département, soit **18,56** %.

Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il propose de maintenir en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir **42,81** %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère et par 13 voix pour et 1 abstention (M. ARDELET) décide de fixer les taux suivants pour 2021 :

- taxe foncière (bâti) : 31,12%
- taxe foncière (non bâti) : 42,81%

(2021/04/06) BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 2 276 202 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 905 711 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 1 370 491 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

(2021/04/07) BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire, présente au conseil municipal, le budget primitif 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : 710 474 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 256 305 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 454 169 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

AFFAIRES DIVERSES :

- Mesdames AUGER et CHEVREAU font le point sur l'activité de plantations de fleurs et végétaux qui est en cours. Mme CHEVREAU ajoute qu'une diffusion sera faite prochainement, auprès des Cerdonnais, pour les encourager à participer au concours des maisons fleuries.
- M. FOUGEREUX, délégué au SICTOM informe que depuis le 1^{er} avril les consignes de tri sélectif ont évolué. Tous les emballages sont acceptés dans les conteneurs jaunes. Un flyer explicatif a été déposé à cet effet dans les boîtes aux lettres, par le Syndicat. Par ailleurs, les conteneurs du carrefour de la rue du Plessis seront déplacés et installés le long du mur de l'ancienne salle des fêtes. Compte-tenu des nouveaux volumes de collecte attendus, un conteneur supplémentaire est prévu.
- M. ARDELET informe que la chaudière au fuel de l'école donne des signes de fatigue. Il indique qu'une étude est en cours pour évaluer les possibilités de changement d'énergie, dans le cadre de la prévision d'un remplacement de l'installation.
- Interventions de Mme TUBACH :
 - . Le plan guide de la commune a été réactualisé. L'éditeur doit contacter les artisans et commerçants locaux pour leur demander une participation financière.
 - . Bureau de tabac : les démarches à suivre et les coordonnées des personnes à contacter ont été transmises à 3 repreneurs potentiels.
 - . Etang du Puits : un nouveau repreneur du Snack devrait s'installer côté Cerdon, en remplacement de « chez Bébert ».
- Interventions de M. le Maire :
 - . Nuisances des 2 roues et des quads dans le bourg et sur les chemins communaux : suite aux incivilités régulièrement constatées, des mesures vont être prises pour faire respecter les règles.
 - . Parcage de chevaux : un accord, assorti de conditions a été consenti à des particuliers pour parquer leurs chevaux sur des terrains communaux.
 - . Projet parc à loups : M. le Maire informe qu'il est consulté par la Préfecture pour un projet de parc à loups qui serait exploité sur le territoire communal. Il explique que ce parc ne serait pas ouvert au public. Il servirait de support à

l'organisation de séminaires destinés aux entreprises, dans le cadre de «managing ». Après avoir exposé les grandes lignes du dossier présenté, il demande aux conseillers d'exprimer leur opinion. Il ajoute que ce dossier leur sera communiqué et ils sont invités à faire part de leurs réflexions. Il précise qu'il doit rendre son avis à la Préfecture, sous un mois.

- M. GOJJAT souhaite qu'un miroir soit installé rue des Chartreux pour une meilleure visibilité de la circulation de la route d'Argent.
- M. BIANCHIN demande des précisions sur la durée d'exécution de travaux d'eau potable devant se réaliser prochainement sur la route des Quenoux.
- Mme BOURMAULT souhaite qu'un banc, pour les promeneurs, soit installé au niveau de l'intersection du chemin communal route de Coullons/route de St Florent.

La séance est levée à vingt heures trente-cinq.